Avis du Parquet général sur le projet de loi n° 8555 portant modification de : 1° la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire ; 2° la loi modifiée du 27 juillet 1997 portant organisation de la Cour constitutionnelle 3° de loi du 23 janvier 2023 sur le statut des magistrats

Le projet de loi sous examen, soumis à l'avis des autorités judiciaires, se limite à procéder, pour les raisons de bon sens détaillées dans le Commentaire des articles, à des modifications de détail dans la loi sur l'organisation judiciaire, dans celle portant organisation de la Cour constitutionnelle et dans celle sur le statut des magistrats.

Ces modifications, de peu d'importance, mais pertinentes, n'appellent aucun commentaire et sont à approuver.

John PETRY
Procureur général d'Etat

27 juin 2025